

Montréal, le 12 mai 2021

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> André Turmel  
Fasken Martineau DuMoulin  
Tour de la Bourse, bureau 3700  
800, rue du Square Victoria  
Montréal (Québec) H4Z 1E9

M<sup>e</sup> Steve Cadrin  
Dufresne Hébert Comeau, avocats  
800, rue du Square Victoria  
Bureau 4500  
C.P. 391  
Montréal (Québec) H4Z 1J2

**Objet : Demande du Distributeur relative au programme GDP Affaires  
Dossier de la Régie : R-4041-2018 Phase 2**

---

Maîtres,

Dans le cadre du présent dossier, la Régie demande aux intervenants AHQ-ARQ et FCEI de déposer les renseignements suivants **au plus tard le vendredi 14 mai 2021 à 14h.**

***AHQ-ARQ***

- Veuillez commenter l'impact de la révision des besoins additionnels en puissance sans GDP Affaires, figurant au tableau R-8.2-C révisé de la pièce [B-0126](#), sur votre recommandation figurant à la page 42 de votre mémoire (Pièce [C-AHQ-ARQ-0029](#)).
- Veuillez proposer un texte de modification de l'article 4.80 des tarifs d'électricité, tel que modifié à la pièce B-0130, pour votre recommandation de calcul du MAFM à la page 39 de votre mémoire (Pièce [C-AHQ-ARQ-0029](#)).

***FCEI***

- Veuillez présenter une version amendée de Tableau 1 : Valeur actuelle nette d'un kW d'effacement (\$), de votre mémoire (Pièce C-FCEI-0042, p. 6), en tenant compte des besoins additionnels en puissance sans GDP basés sur la mise à jour du bilan en puissance de février 2021. La Régie demande également à l'intervenante de commenter, sans s'y limiter, l'impact de cette mise à jour sur les recommandations qu'elle formule dans son mémoire.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl